

Collaborateur/-trice spécialisé/e en assurance sociale

planifier, organiser, conseiller, téléphoner, classer, documenter, gérer

La sécurité sociale et le système d'assurances sociales en Suisse nécessitent des spécialistes tels que les collaborateurs et collaboratrices spécialisés en assurance sociale. Ils contribuent à garantir les bases sociales de tous les travailleurs. C'est pourquoi ils connaissent parfaitement les domaines des assurances sociales des deux piliers. Ils savent où les prestations obligatoires doivent être fournies et ont de bonnes connaissances sur les questions du droit du travail, des salaires et des traitements.

Selon l'employeur, que ce soit pour une assurance sociale, une entreprise privée ou un service social,

les tâches des collaborateurs et collaboratrices sont un peu différentes. Dans les départements de prestations des assurances, ils vérifient par exemple les cas d'assurance. Dans les services du personnel des grandes entreprises, ils s'occupent des assurances sociales des collaborateurs. Dans les administrations et les institutions sociales, ils sont notamment les interlocuteurs pour les questions relatives aux prestations et aux cotisations.

D'une manière ou d'une autre, ils déchargent par leur travail les spécialistes des assurances sociales. Cela leur ouvre la voie pour passer eux-mêmes cet examen professionnel.



Quoi et pourquoi?

- ▶ Afin que l'entreprise ne soit pas en retard dans ses paiements, le collaborateur spécialisé en assurance sociale effectue régulièrement les décomptes pour les assurances sociales à partir de la comptabilité salariale.
- ▶ Afin que les employés inquiets puissent obtenir des informations claires sur leurs prestations d'assurances sociales et leurs cotisations, le collaborateur spécialisé en assurance sociale leur fournit des renseignements qualifiés.
- ▶ Afin que la collaboratrice accidentée sache de combien d'argent elle disposera prochainement, malgré son arrêt de travail, la collaboratrice spécialisée en assurance sociale lui calcule le maintien de son salaire.
- ▶ Afin que le cas d'assurance soit traité efficacement, la collaboratrice spécialisée en assurance sociale du service des prestations l'examine de manière souveraine et engage les prochaines étapes en temps voulu.

Les faits

Admission Formation de base achevée avec certificat fédéral de capacité (CFC) et au moins 2 ans d'expérience professionnelle. De bonnes connaissances orales et écrites d'allemand (niveau B2) sont également requises.

Formation 2 semestres de formation continue en cours d'emploi. La réussite de cette formation constitue une bonne base pour l'examen professionnel de spécialiste en assurances sociales (brevet fédéral).

Les aspects positifs La sécurité sociale et le système de nos assurances sociales constituent l'une des bases importantes pour tous les travailleurs suisses. Les collaborateurs

et collaboratrices spécialisés en assurance sociale connaissent les structures de la sécurité sociale et savent tout sur le financement des assurances sociales, les prestations obligatoires et la comptabilité des salaires.

Les aspects négatifs Dans ce métier, il faut avoir un sens aigu des chiffres, sinon on se sent vite dépassé et perdu dans la jungle d'AVS/AI/PC/APG/SO ou de PP/AA/AC.

Bon à savoir Les collaborateurs et collaboratrices spécialisés en assurance sociale travaillent dans les assurances sociales, les services publics, les services du personnel ou d'autres institutions.

Profil requis

	avantageux	important	très important
capacité de communiquer, talents linguistiques, connaissance de langues étrangères			
compétences commerciales			
compréhension rapide, précision dans le travail			
connaissances en informatique, sens des nombres			
fiabilité, sens des responsabilités			
indépendance, attitude confiante			
intérêt pour la sécurité et l'ordre public			
orientation client			
résilience, capacité de concentration			
talents organisationnels			

Plans de carrière

Économiste d'entreprise HES (Bachelor)
Économiste d'entreprise ES, économiste d'assurance ES (diplôme fédéral)
Expert/e en assurances sociales DF, expert/e en assurance-maladie DF, expert/e en gestion d'institutions de santé DF (diplôme fédéral)
Spécialiste en assurances sociales BF (brevet fédéral)
Collaborateur/-trice spécialisé/e en assurance sociale
Formation professionnelle initiale (CFC) et expérience professionnelle (voir admission)